

SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir les données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplôme, acquis universitaires, certificats...). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il devrait être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

1.1	Nom patronymique	« NOM »
1.2	Prénom	« prénom »
1.3	Date de naissance	« date de naissance »
1.4	Numéro d'identification	« numéro INE »

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

2.1	Intitulé du diplôme	BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR RESPONSABLE DE L'HERBERGEMENT A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN
2.2	Principaux domaines d'étude couverts par le diplôme	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et techniques de réception et des étages en deux langues étrangères. - Droit appliqué à l'hébergement. - Gestion et techniques des ressources humaines. - Organisation et gestion administrative et comptable. - Communication. - Deux langues vivantes obligatoires dont l'anglais.
2.3	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme	Rectorat de l'académie de MONTPELLIER
2.4	Nom et statut de l'établissement dispensant les cours	Lycée des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourismes Georges-Frêche. Etablissement public
2.5	Langue utilisée pour l'enseignement et les examens	Français

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION :

3.1	Niveau de qualification	Brevet de technicien supérieur – Niveau III CNCP Niveau V nomenclature européenne CEC Diplôme national de l'enseignement supérieur 120 crédits ECTS
3.2	Durée officielle du programme d'études	Quatre semestres d'études supérieures dont 22 semaines de stage.
3.3	Conditions d'accès	Candidats titulaires du bac technologique STHR / classe de mise à niveau de technicien supérieur HR / Sur dossier.

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU DU DIPLÔME ET LES RESULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études	Temps plein avec 22 semaines de stage.
4.2	Exigences du programme	Ce diplôme national vise à former des professionnels qualifiés, aptes à occuper un poste à responsabilité dans les domaines de l'hébergement : chef de réception, gouvernant(e) général (e), directeur(trice) de l'hébergement. Le rôle professionnel du responsable de l'hébergement est de conduire et de superviser les services de l'hébergement de manière harmonieuse et efficace en respectant les normes, la politique et les procédures en usage dans l'établissement.
4.3	Précisions sur le programme et sur les crédits obtenus	
Enseignements en première année		Crédits ECTS
	Organisation et techniques de la réception	10
	Organisation et techniques des étages	4
	Mercatique et techniques de commercialisation	6
	Droit appliqué à l'hébergement	2
	Organisation et gestion administrative et comptable	4
	LV1 anglais	8
	LV2 espagnol ou allemand	6
	Gestion et techniques de ressources humaines	2
	Communication	4
		46
	Stage court (3 semaines : mission de management)	3
	Stage long (16 semaines : pays européen)	20
	TOTAL ECTS PREMIERE ANNEE	69
Enseignements en seconde année		
	Organisation et techniques de la réception	10
	Organisation et techniques des étages	4
	Mercatique et techniques de commercialisation	4
	Droit appliqué à l'hébergement	4
	Organisation et gestion administrative et comptable	4
	LV1 anglais	8
	LV2 espagnol ou allemand	6
	Gestion et techniques de ressources humaines	4
	Communication	4
		48
	Stage court (3 semaines : mission de commercialisation)	3
	TOTAL ECTS SECONDE ANNEE	51
	TOTAL DES DEUX ANNEES	120 ECTS

4.4	Système de notation et information concernant la répartition des notes	Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Responsable de l'Hébergement est délivré à la suite d'un examen public national organisé à la fin des deux années sous la direction du Ministère de l'Education Nationale. Sont reçus les candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des évaluations affectées de leur coefficient.
-----	--	--

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5.1	Accès à un niveau d'études supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Licence professionnelle orientée accueil et réception hôtelière, gestion hôtelière, management de l'hôtellerie ou de l'hébergement. - Ecole de management hôtelier.
5.2	Statut professionnel conféré	Niveau III – Recrutement au niveau Technicien Supérieur

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Langues vivantes étudiées	ANGLAIS B2 (CECRL)
	ALLEMAND OU ESPAGNOL B2 (CECRL)
	ITALIEN B1 (CECRL)
Compétences informatiques	C2I + maîtrise des logiciels spécialisés dans la gestion hôtelière.
Stages en entreprise	Stage n°1 : « 3 semaines en mission de management ». Stage n°2 : « 16 semaines dans un pays européen ». Stage n°3 : « 3 semaines en mission de commercialisation ».
Charte Erasmus	Mobilité stage ou études

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

7.1	Date	A Montpellier, le « date »
7.2	Signature	
7.3	Qualité du signataire certifiant l'exactitude du supplément au diplôme :	Madame véronique Paris, Proviseur
7.4	Cachet officiel	

8. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En France, le BTS est un diplôme Bac +2

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

